



mairie
ti ker

202304- 04

Envoyé en préfecture le 17/04/2023
Reçu en préfecture le 17/04/2023
Affiché le
ID : 022-212200349-20230414-202304_04-DE

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE CAVAN**

SEANCE DU 14 AVRIL 2023

L'an deux mil vingt-trois, le 14 Avril, à 18 heures 30, le Conseil Municipal de la Commune de CAVAN, légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Maurice OFFRET, Maire de CAVAN.

Membres en exercice : 19

Présents : Maurice OFFRET, Maire, Catherine DENIS, 1ère Adjointe, Sylvain RANNOU, 2ème Adjoint, Lydie LE FLOC'H, 3ème Adjointe, Magali BODEREAU, 5ème Adjointe, Julie MALÉGOL, Mathieu ROUSSEL, Jean-Paul LE CANN, Emmanuelle DAVAÏ, Gaëlle LE CANT, Briec CALVARY, Pauline UNVOAS, Christelle LURON, Didier NEVEUX, Sébastien MORVAN, Sylvie LE CARVENNEC

Procurations : Pascal PRIGENT à Lydie LE FLOC'H, Jérémie LE BARON à Mathieu ROUSSEL, Alain BROCHEN à Didier NEVEUX

Absents :

Date de convocation : 30 Mars 2023

Secrétaire de séance : Pauline UNVOAS

Objet : Aide à la destruction des nids de frelons asiatiques

Monsieur Le Maire rappelle que Lannion Trégor Communauté versait jusqu'au 31 Décembre 2022, une subvention à la commune dans le cadre du dispositif d'aide à la destruction des nids de frelons asiatiques à hauteur de 15 € par intervention d'un prestataire.

Lannion Trégor Communauté ne conduit pas ce dispositif au 1^{er} janvier 2023.

Monsieur Le Maire rappelle que la commune a signé une convention avec le Groupement de défense sanitaire des Côtes d'Armor pour l'accompagnement de la mise en place de piégeage des frelons asiatiques, au stade des nids primaires. En signant un formulaire d'engagement, les personnes qui le souhaitent, ont à leur disposition en mairie, un dispositif de piégeage qui leur permettent de détruire les nids en toute sécurité.

Monsieur Le Maire propose que la commune supporte la charge financière totale de l'intervention d'un prestataire agréé choisi par la commune qui devra être réalisée dans la période du 1^{er} Mai au 30 Novembre. Une prestation coûte entre 30€ et 100 € selon la hauteur du nid. Les particuliers ont l'obligation de s'adresser en mairie avant de faire intervenir le prestataire.

Le Conseil Municipal :

Vu la non reconduction de l'aide à la destruction de nids de frelons asiatiques de LTC

Considérant que le coût de l'intervention d'un prestataire est onéreux pour les particuliers

Il est proposé au Conseil Municipal :

- **D'approuver** la prise en charge financière totale des interventions chez les particuliers d'un prestataire pour la destruction des nids de frelons asiatiques
- **D'autoriser** Monsieur Le Maire à prévoir les crédits suffisants au Budget

Après en avoir délibéré, le conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

MAIRIE DE CAVAN
TI KER KAWAN

2 rue Maurice Denis
2 straed Maurice Denis

22 140 CAVAN
22 140 KAWAN

202304- 04

Envoyé en préfecture le 17/04/2023

Reçu en préfecture le 17/04/2023

Affiché le

ID : 022-212200349-20230414-202304_04-DE

- **D'approuver** la prise en charge financière totale des interventions chez les particuliers d'un prestataire pour la destruction des nids de frelons asiatiques
- **D'autoriser** Monsieur Le Maire à prévoir les crédits suffisants au Budget

Pour extrait conforme,

Le Maire

Maurice OFFRET

